

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent quatre-vingt-dix-septième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 29 avril 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Nomination de madame Rima Chaaban à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités

RÉSOLUTION 2019-CSAC-1248

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études relative aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2016-CE-13047 adoptée par la Commission des études le 11 octobre 2016 nommant madame Anne Thibault-Bellerose, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités en vertu du Protocole UQAM-CSN-CSQ-FTQ, pour un mandat prenant effet le 11 octobre 2016 et se terminant le 31 mai 2019;

ATTENDU le principe d'alternance des centrales syndicales en vertu du Protocole UQAM-CSN-CSQ-FTQ;

ATTENDU la désignation de madame Rima Chaaban, conseillère au Service de l'éducation de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Marsolais, appuyé par monsieur Jean-Marie Lafortune, que le Comité des services aux collectivités :

RÉSOLUTION 2019-CSAC-1248 (SUITE)

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer madame Rima Chaaban, conseillère au Service de l'éducation de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un mandat prenant effet le 4 juin 2019 et se terminant le 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 29 avril 2019

(s) Valéry Colas
Secrétaire



Le 29 avril 2019
VC/vvp